



LA SÉCURITÉ EST UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Quand tu conduis:

- Ceder le passage aux piétons (GS § 20-173)
- Regarder toujours pour les piétons et les cyclistes avant de tourner, de reculer et de conduire pendant la nuit
- Passer par les cyclistes avec quatre pieds d'espace dans une zone interdite de passage. Sinon, passer avec le minimum de deux pieds. (GS § 20-150(e))
- Préparer toi pour les cyclistes à prendre toute la route: C'est leur droit s'ils en ont besoin (GS § 20-146)

Quand tu marches:

- Regarder des voitures dans toutes les directions- compris ceux tournant à gauche ou à droite ou en reculant-avant de traverser la rue ou le parking
- Obéir à tous les panneaux de signalisation pour piétons (GS § 20-172)
- Pendant la nuit, marchez dans des zones bien adaptées, porter une pille, ou abiller quelque chose de réfléchissant pour être plus visible
- Quand traversez la rue, assure toi que vous avez la meilleure vue sur la circulation. À l'arrêt de bus, traversez derrière le bus ou au passage pour piétons le plus proche
- Toujours marche sur le trottoir. S'il n'y a pas de trottoir, marchez face à la circulation de voitures et au loin que possible de la chaussée (GS § 20-174)

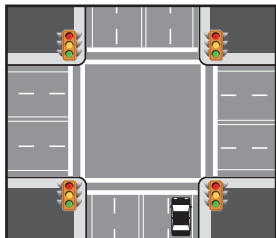
Quand tu aller a vélo:

- Porter une casque. Cela pourrait vous sauver ta vie (GS § 20-171.7)
- Obéissez à tous les feux de circulation et arrêtez-vous au panneau d'arrêt "STOP" et aux signal rouges (GS § 20-158)
- Rouler dans le sens de la circulation et le plus à droite que possible (GS § 20-146)
- Utiliser les lumière avant et arrière et les réflecteurs pendant la nuit et être visible autant que possible (GS § 20-129 (e))
- Utiliser des signaux manuels en tournant (GS § 20-154)

Savez-vous que sous le droit de la Caroline du Nord, les conducteurs doivent céder aux piétons dans les passages pour piétons même si le passage pour piétons n'est pas marqué? (GS § 20-173)

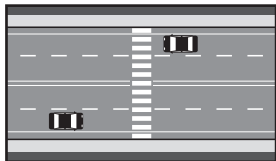
Qu'est-ce qu'un passage pour piétons?

PASSAGES POUR PIÉTONS MARQUÉS



Les passages pour piétons peuvent être marqués soit par deux lignes blanches parallèles, soit par une série de blocs blancs traversant la rue (ou la route).

PASSAGES POUR PIÉTONS A MI-BLOC



Ces passages pour piétons marqués sont situés au milieu du bloc, pas à une intersection.

PASSAGES POUR PIÉTONS NON BALISÉS



Ces passages pour piétons se produisent chaque fois qu'un trottoir se termine à une intersection et se poursuit de l'autre côté. Il y a un passage pour piétons implicite à travers

l'intersection.



Pour plus d'informations sur les lois relatives aux piétons et aux vélos Carolina du Nord, visitez WatchForMeNC.org.



20 000 des exemplaires de cette publication ont été imprimés au coût de \$2,140.24 ou \$0.107 par exemplaire. (05/20)